

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 7

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

7. Il est prévu de publier une table des matières des tomes parus jusqu'ici de nos deux journaux. Mais la question n'est pas encore au point.

CHRONIQUE.

Cantons.

St-Gall. Les mesures de contingentement du Conseil fédéral ont, durant l'année écoulée, été renforcées et appliquées toujours plus sévèrement; elles concernent maintenant toutes les positions du groupe « bois » et, en outre, presque tous les produits fabriqués. L'importation de bois de feu de faibles dimensions et de petits fagots (*Büscheli*) est complètement interdite, car c'est justement pour ces assortiments que la vente, à l'intérieur, est le plus difficile. Grâce à ces différentes mesures, la situation s'est bien améliorée; les prix ont été stabilisés et les ventes purent avoir lieu facilement. En mars 1934 déjà, tout le stock des bois de service avait pu être liquidé aux prix de base (*Richtpreise*). Et, pour la première fois, les grands commerces d'importation ont dû couvrir partiellement leurs besoins en recourant aux produits indigènes. Le contingent dit du « Vorarlberg », prévu au traité de commerce à 8000 tonnes de bois, a pu, par simple entente, être diminué de moitié, ce qui eut d'heureuses suites pour notre économie forestière et aussi pour l'industrie du bois, le long de la frontière orientale.

La revision de la *taxe pour l'impôt* de la valeur des forêts particulières, dans les districts de St-Gall et de Neutoggenbourg (2922 ha), — elle est admise égale à la moitié de la valeur vénale — l'a fixée à 910 fr. par ha. La diminution de cette norme est de 17% environ.

Situation des caisses forestières de réserve. Forêts domaniales. Fin 1934 : 160.519 fr. (fin 1933 : 193.130 fr.). *Forêts communales.* Fin juin 1934 : 1.253.345 fr. (fin juin 1933 : 1.295.480 fr.).

Protection des forêts. La teigne minière du mélèze, le némate de l'épicéa et le chermès des aiguilles du sapin ont continué, comme ci-devant, leurs déprédations dont on n'entrevoit pas la fin.

Les dégâts par les *chevreuils* prennent des proportions toujours plus graves, bien que 500 femelles aient été abattues. Il y aura lieu de continuer la réduction du nombre de ce gibier.

(Extrait du « Rapport de gestion pour 1934 ». Tr. : H. B.).

Zurich. Extraits du rapport sur la gestion en 1933/1934 des forêts de la commune d'Elgg.

Le rendement moyen du volume total exploité a atteint 24 fr. le m³, soit 1,17 fr. de plus qu'en 1932/1933 (22,83 fr.).

Le *chermès* des pousses du sapin blanc continue sans arrêt ses déprédations. Celles-ci ne s'étendent pas, il est vrai, sur des espaces considérables; mais le parasite apparaît dans toutes nos forêts, mettant à mal des groupes de différente grandeur du sapin.

Dans les jeunes boisés de l'épicéa, au Steigerstöcken, le *némate* de l'épicéa a fait son apparition ci et là.

La température si élevée de l'été a provoqué un pullulement des *guêpes*, à tel point que par moments le travail en forêt était devenu dangereux.

Dans la forêt de Tuttli, les *campagnols* et *souris* ont écorcé de nombreux jeunes plants du hêtre.

— *Rapport annuel de gestion 1933/1934 de l'administration forestière de Winterthour.* Au 31 août 1934, l'étendue des forêts appartenant à cette ville était de 1806 ha, dont 35 ha de sol agricole et improductif. L'exploitation s'est élevée, durant l'exercice en cause, à 12.885 m³ au total, soit 7,3 m³ par ha. Le rendement financier a été sensiblement supérieur au précédent, soit 53,63 fr. par ha (1932/1933 : 36,97 fr.), ou encore de 27,13 fr. par m³ exploité (26,65 fr.). Les prix moyens de vente, pour tous les assortiments, n'ont presque pas subi de modification. Quant à la caisse de réserve forestière, son montant à la fin de 1934, était de 358.816 fr.

Au chapitre de la *protection des forêts*, le rapport signale un incendie allumé par des gamins, lequel a causé des dégâts assez graves à une plantation de hêtre et dont le montant a été supporté par les parents des jeunes coupables. Les déprédations dues au *chermès des aiguilles du sapin blanc* continuent à se faire sentir, sans que l'on aît réussi à trouver un moyen de répression autre que l'enlèvement des plantes attaquées.

Le *némate de l'épicéa*, apparu avec intensité en 1933, a été l'objet de mesures répressives, qui ont donné un bon résultat. La fabrique de produits chimiques du Dr Maag, à Dielsdorf, avait recommandé l'application, au moyen d'un vaporisateur, de la poudre « Pyrox ». Ce remède, appliqué durant la période pendant laquelle la larve du *némate* ronge les aiguilles de jeunes plantes, a donné toute satisfaction. L'insecte a disparu totalement dans tous les groupes ainsi traités. Lors de l'application de ce remède, la mort des larves est intervenue presque immédiatement.

Etant donné l'excellent résultat obtenu dans la lutte contre ce fâcheux ravageur de nos pessières, il fut décidé de l'appliquer, à l'avenir, partout où ce serait nécessaire. H. B.

Vaud. *Mutations.* Le Conseil d'Etat vient de nommer le successeur de M. F. Grivaz, comme inspecteur forestier de l'arrondissement 16 (Cossonay). Son choix s'est porté sur M. *Paul Perret* qui, depuis 1921, a fonctionné comme inspecteur des forêts de la commune de Ste-Croix (1284 ha de superficie boisée).

Valais. *Mutations.* Les journaux nous ont appris la démission, au commencement de l'année, de l'inspecteur cantonal des forêts, M. *Henri Evéquoz*, à Sion, lequel a revêtu ces fonctions depuis 1916. Son successeur vient d'être désigné en la personne de M. *Rolet Loretan*, jusqu'ici inspecteur forestier de l'arrondissement de Loèche (IV).

Nos félicitations bien cordiales au nouvel élu !